

RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	Nickel Santé inc.
Secteur d'activité	Agence de placement du personnel dans le domaine de la santé
Nature de la décision	Révocation de l'autorisation de contracter et inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené l'examen d'intégrité de l'entreprise Nickel Santé inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

MOTIF RETENU :

- L'ancien dirigeant a usurpé l'identité d'un préposé aux bénéficiaires travaillant au sein de l'entreprise alors qu'il était actionnaire de Nickel Santé inc. et cette situation a perduré pendant plusieurs mois, avec l'assentiment de la dirigeante de l'entreprise qui en a facilité la réalisation.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que Nickel Santé inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises.
- **CONSTATE** l'impossibilité d'imposer l'apport de mesures correctrices pour pallier les manquements aux exigences d'intégrité préalablement mentionnés.
- **RÉVOQUE** l'autorisation de contracter délivrée à Nickel Santé inc. le 25 août 2023.
- **INFORME** l'entreprise que, considérant ce qui précède, elle est inscrite au RENA pour une période de cinq ans.